

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-181

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	11 800 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	11 800 000
TOTAUX	11 800 000	11 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 11 800 000 euros du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), action 02 (Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle) vers le programme 175 (Patrimoines), action 03 (Patrimoine des musées de France)

Ce transfert est symbolique. Il est ainsi opéré parce que les amendements déposés dans les missions ministérielles ne permettent pas d'augmenter un budget sans opérer un transfert d'argent. Cet amendement vise avant tout à s'opposer à la baisse de budget dans le programme 175 Patrimoines.

Le budget de l'action 03. Patrimoine des musées de France est réduit de 11,8 millions d'euros. Cette mesure met en danger les 1220 musées de France. Elle est d'autant plus préjudiciable que l'inflation de 1,8 % attendue pour 2018 ne sera pas compensée.